

COPIES : A. DESBORDES, Ph MORLOT, V. MANGEARD, C. CASTELA,
P. LAHACHE, I. MAQUAIRE, G. VIARD, S. THIEBAUT, L. DIDIER-MOUGIN

VILLE DE PULNOY
CR N°2017-92 SA/MCC

Réunion Conseil Municipal du 26 JUIN 2017

Etaient présents : MM PICCOLI NICOLA PERROLLAZ HOUDRY OGIEZ DUSSIAUX PELTIER
BADER ROYER LAGO CASTELA SIMON JEANDEL ZIETERSKI JACOB GAUCHÉ
MARCHAL-BATT MASSON DEBELLEMANIERE DEVITERNE HAUSERMANN ENEL

Excusés :

L. WEHRLÉN a donné pouvoir à F. PERROLLAZ
I. CHIARAMIDA a donné pouvoir à P. HAUSERMANN
M. AMOUROUX a donné pouvoir à V. BADER
A. ANDRÉ a donné pouvoir à I. GAUCHÉ (à partir de la question n° 1)

Absent : S. PIGNOT

Secrétaire : D. ZIETERSKI

Le Maire demande à l'assemblée l'autorisation d'inscrire une délibération supplémentaire à l'ordre du jour. Il s'agit de la demande de mise à disposition gratuite du centre de rencontre par un bailleur social. Le Conseil donne son accord pour cette délibération, qui sera examinée en fin d'ordre du jour.

Approbation du compte-rendu de la séance du 15 mai 2017 : pas d'observation.
Communication au Conseil Municipal des décisions prises par le Maire en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales : pas d'observation

Le Maire informe les conseillers que A. André devant partir au conseil d'administration du collège, les délibérations dont elle est le rapporteur seront examinées en début d'ordre du jour. A. André ajoute qu'elle tient à assister à ce dernier conseil d'administration de l'année, car c'est aussi le dernier présidé par Mme Leduc, qui prend la direction d'un autre collège à la rentrée.

3) Service « Temps d'Activités Périscolaires » en école maternelle : tarifs 2017/2018

A. André lit la délibération.

Le Maire rappelle la possibilité donnée par le gouvernement aux maires, en lien avec les conseils d'école, de supprimer les TAP. Le décret donnant des précisions sur cette possibilité devait être publié mi juin, mais est décalé en juillet. Le comité de pilotage des TAP réuni en mai a décidé de maintenir les TAP pour une année supplémentaire. La décision pour la rentrée 2018 sera prise après concertation et évaluation dans les 6 premiers mois après la rentrée 2017.

D. Deviterne précise qu'il ne s'agit pas seulement de la décision de supprimer les TAP, mais plus précisément de les maintenir ou pas. Une délibération sera nécessaire pour acter cette décision.

Vote : à l'unanimité

4) Service « Accueil périscolaire du soir » en école maternelle : tarifs 2017/2018

A. André lit la délibération.

Le Maire rappelle que l'accueil périscolaire succède, après l'école, aux Temps d'Activités Périscolaires.

A. André précise que la délibération des tarifs est dans la poursuite des délibérations antérieures, à savoir l'application du prix coûtant pour les familles extérieures.

Vote : à l'unanimité

6) Restauration scolaire : autorisation donnée au Maire de signer le marché de préparation et de livraison des repas

A. André lit la délibération et explique que la société API a très largement gagné le marché, tant au niveau du prix qu'au niveau de la qualité des repas proposés. API a proposé de rencontrer les parents pour leur faire découvrir sa démarche « développement durable ».

Vote : à l'unanimité

7) Service restauration scolaire : tarifs 2017/2018 et modification du règlement intérieur

A. André explique que la délibération sur les tarifs est dans la continuité de celles précédentes :

- prix coûtant pour les familles extérieures

- lissage des tarifs pour les enfants de maternelles sur ceux pour les enfants de l'élémentaire pour n'avoir, à terme, qu'un seul tarif. Une année supplémentaire sera peut-être nécessaire pour aligner les tarifs.

A. André lit la délibération.

Elle précise que les animateurs cantine rencontrent des difficultés avec les régimes alimentaires, religieux ou non, qui sont compliqués à gérer au quotidien. Il est donc proposé que 2 menus au choix soient proposés : menu avec viande et menu sans viande.

Vote : à l'unanimité

8) Adhésion de la ville de Seichamps au Relais d'Assistantes Maternelles de Pulnoy : signature de la convention

A. André lit la délibération.

Le Maire précise qu'il s'agit d'un travail de concertation avec la ville de Seichamps.

A. André ajoute que la convention sera signée pour une durée d'un an, renouvelable selon l'évaluation qui sera faite.

Vote : à l'unanimité

9) Renouvellement de l'agrément du Relais d'Assistantes Maternelles : signature de la convention avec la Caisse d'Allocations Familiales

A. André lit la délibération.

Vote : à l'unanimité

10) Dispositif « la Méridienne » : renouvellement et nouveaux tarifs pour 2017/2018

A. André lit la délibération.

Vote : à l'unanimité

A. André quitte la séance.

1) Réhabilitation de la Maison des Jeunes : décision de réalisation de l'opération

F. Perrollaz rappelle la demande de subvention au titre de la réserve parlementaire de 15 000€ et explique le calendrier des dépenses liées à ce dossier : cette réhabilitation de la Maison des Jeunes comporte 2 gros postes : la couverture et les menuiseries. L'investissement est lourd, car ce bâtiment a besoin d'un coup de jeune pour les ados.

Vote : à l'unanimité

2) Réhabilitation de la Maison des Jeunes : demande de subvention à la Caisse d'Allocations Familiales

G. Nicola lit la délibération. L'aide de la CAF sera soit une subvention, soit une subvention ET un prêt à taux 0. La décision de la CAF sera connue en octobre 2017 et pourra être : soit positive, soit négative, soit un report si l'enveloppe budgétaire dont dispose la CAF est insuffisante. Les travaux ne peuvent être commencés avant de connaître la décision de la CAF,

donc si celle-ci est de reporter l'aide d'un an, la commune devra demander une dérogation pour commencer les travaux, comme il est prévu, en avril 2018.

Vote : à l'unanimité

5) Service Mission Ados : tarifs 2017/2018

S. Dussiaux lit la délibération.

Vote : à l'unanimité

11) Abrogation de l'exercice du Droit de Préemption Urbain à l'Etablissement Public Foncier de Lorraine sur le périmètre des Résidences Vertes

F. Perrollaz explique l'objet de la délibération. L'EPFL, où siègent des représentants de la Région et de la Métropole, a été créé en 1973. 85 personnes gèrent cette activité foncière. Le secteur des résidences vertes peut aujourd'hui être sorti de la convention de veille active.

Vote : à l'unanimité

12) Prestations de services techniques par la Métropole sur le domaine public : renouvellement de la convention

F. Perrollaz explique l'objet de la délibération. Cette convention n'a rien à voir avec la viabilité hivernale. Il s'agit ici de renfort pour les installations et désinstallations pour les manifestations. Le Maire précise que pour l'été en fête, la commune a bénéficié de 2 agents métropolitains en renfort des services techniques.

Vote : à l'unanimité

13) Taxe Locale sur la Publicité Extérieure : réactualisation des tarifs pour 2018

P. Lago rappelle l'objectif de cette taxe qui est de lutter contre la pollution visuelle. Les enseignes d'une superficie inférieure à 12m² restent exonérées, l'objectif étant de ne pas pénaliser les petits commerces.

D. Deviterne demande si, pour une affiche de 40m², les 12 premiers m² sont exonérés.

P. Lago répond par la négative.

Vote : à l'unanimité

14) Approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'électricité, de fourniture et de services en matière d'efficacité énergétique

F. Perrollaz explique l'objet de la délibération et rappelle que le 1^{er} groupement de commandes a été réalisé en 2015. Le groupement concerne les bâtiments soumis aux tarifs jaunes et verts : l'hôtel de ville, le centre socio, le centre technique, le complexe sportif. La commune a réalisé 15% d'économies avec le 1^{er} groupement, soit environ 5 000€. Le Grand Nancy facture des frais de gestion entre 300 et 400€. Le bâtiment de la mairie est fourni avec une électricité 100% verte.

Il est proposé que la commune adhère au nouveau groupement de commandes, qui va concerner 95 membres. Ce groupement aurait aussi une durée de 2 ans, car les tarifs d'énergie varient vite et fort, comme à la Bourse.

Vote : à l'unanimité

15) Maintien de la garantie de la commune suite au réaménagement d'un prêt de la Caisse des Dépôts et Consignations à Batigère

G. Nicola explique que la commune est sollicitée pour réitérer la garantie pour un prêt pour des logements sociaux. Batigère a modifié les termes de son contrat, la modification concernant l'index qui sera désormais celui de l'inflation. 963 000€ sont garantis par la commune. La prochaine échéance est fixée au 1^{er} juillet prochain. Le taux du prêt sera de 1,30% + 0,20% donc 1,50%.

Vote : à l'unanimité

16) Modification du tableau des effectifs : augmentation du temps de travail d'un adjoint technique de 2ème classe

Le Maire explique l'objet de la délibération.

D. Deviterne demande si le nouveau régisseur aura un régime horaire de 35 heures.

Le Maire répond que oui, car il sera aussi électricien à la place de l'agent électricien qui a quitté la collectivité.

Vote : à l'unanimité

17) Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées : approbation du rapport d'évaluation

G. Nicola lit la délibération.

D. Deviterne demande si ce transfert de compétences impliquera une participation financière de la commune de Pulnoy.

G. Nicola répond que non.

Le Maire précise que le transfert se fait entre la ville de Nancy et la Métropole. Celle-ci y a vu un intérêt certain, car le rayonnement se fera sur un territoire plus large.

Vote : à l'unanimité

18) Modification du règlement intérieur du Conseil Municipal : tribunes politiques sur le site internet

Le Maire rappelle que la ville dispose d'un nouveau site, convivial et intéressant. L. Didier-Mougins a sollicité l'opposition pour mettre à disposition une tribune politique. Les images ne seront pas autorisées, car cela a des contraintes de droit à l'image : il faut demander l'autorisation aux personnes figurant sur les photos. De plus, des images n'apportent pas grand-chose, les idées sont mieux exprimées par du texte. Le Maire précise les éléments qui vont composer les tribunes politiques de la majorité et de l'opposition, éléments discutés en groupe de travail.

Pour D. Deviterne il est dommage que les images ne soient pas autorisées. Il comprend bien la contrainte du droit à l'image, mais trouve dommage de supprimer tout système d'illustration, sous forme de tableau, dessin ...

Le Maire répond que L. Didier-Mougins n'a pas trouvé d'autres sites où c'est le cas. L'opposition conservera la possibilité d'utiliser les illustrations dans le Pulnoy en Bref.

Vote : à l'unanimité

19) Demande de mise à disposition gratuite du centre de rencontre par Vilogia pour l'organisation d'une animation le 28 juin 2017

D. Peltier lit la délibération.

F. Perrollaz dit que c'est une belle initiative.

Le Maire trouve dommage que cela se fasse avec un seul bailleur.

N. Houdry précise que l'animation est ouverte seulement aux locataires de Vilogia.

Vote : à l'unanimité

Le Maire,


Michelle PICCOLI



Fait à Pulnoy, le 18 juillet 2017
Le secrétaire de séance,

Daniel ZIETERSKI

